

**Rapport du
Conseil d'administration
Séance du 17 octobre 2023**

Délibération n°2023-10-21

Objet : Autorisation de signer le marché de fournitures CAP du CCAS

Président du CCAS :

Monsieur Cédric Van Styvendael

Président de séance :

Monsieur Mathieu Garabedian

Présent-e-s : Monsieur Mathieu Garabedian, Madame Muriel Betend,
Monsieur Nicolas Boilloux, Madame Virginie Demars, Monsieur Dissa
Mamadou, Madame Agathe Fort, Madame Dominique Gachet, Madame Cristina
Martineau, Monsieur Jean-Joseph Parriat, Monsieur Antoine Pelcé

Procurations :

Monsieur Cédric Van Styvendael donne pouvoir à Monsieur Mathieu Garabedian
Madame Maryse Arthaud donne pouvoir à Monsieur Antoine Pelcé

Excusé-e-s :

Monsieur Cédric Van Styvendael, Madame Maryse Arthaud,
Madame Kaoutar Djemai-Dawood, Madame Laure Guyonvarh,
Madame Rose-Marie Minassian

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS de Villeurbanne attribue des aides urgentes aux personnes en grande
difficulté sociale au moyen de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP).

Cette aide financière est versée sous forme de secours exceptionnel dans un
contexte d'urgence relative aux besoins élémentaires de la personne et implique
une délivrance rapide du secours accordé.

Le CCAS de Villeurbanne délivre chaque année des chèques d'accompagnement
personnalisé à 1 500 bénéficiaires pour un montant d'environ 430 000€ à ce jour.

Le marché n°23.011 a pour objet la fourniture de chèques d'accompagnement
personnalisé pour le CCAS de Villeurbanne. La durée initiale du marché est de 1
an. Le marché peut être reconduit 3 fois par période de 1 an, sans excéder une
durée totale de 4 ans.

La consultation est passée par appel d'offres ouvert conformément aux articles
L2124-1 et 2 et R2124-1 et 2 du Code de la commande publique.

Le marché est un accord-cadre mixte exécuté par émission de bons de commande et de marchés subséquents en application des articles L2125-1 et R2162-13, R2162-14 du Code de la commande publique. L'entreprise, sera rémunérée par application des prix unitaires HT mentionnés au bordereau de prix unitaires.

Les offres ont été analysées au regard des critères pondérés suivants :

- Prix (pondération 30 %)
- Valeur technique : qualité du mémoire technique (pondération 60 %)
 - o Pertinence de la méthodologie de gestion des commandes et de livraison sécurisée (notation / 50)
 - o Capacité de conseil à l'égard du CCAS et des structures de l'ESS (notation / 30)
 - o Qualité des supports proposés (notation / 20)
- Performance en matière de protection de l'environnement (pondération 10 %)

La publicité concernant cet appel d'offres ouvert a été envoyée le 15 juin 2023 au JOUE (publication le 20 juin 2023) et au BOAMP (publication le 18 juin 2023).

3 plis ont été réceptionnés dans les délais : SODEXO, UP COOP, EDENRED. Il a été procédé à l'ouverture des plis le 21 juillet 2023 à 12h05.

Les offres analysées étaient complètes et conformes.

La commission d'appel d'offres, au cours de la séance du 26 septembre 2023, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre était économiquement la plus avantageuse.

L'entreprise retenue est la suivante :

UP COOP	Minimum : annuel 200 000€ HT soit 800 000€ HT Maximum : annuel 700 000€ HT soit 2 800 000€ HT
---------	--

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 26 septembre 2023, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir :

- o autoriser Monsieur le Président du CCAS à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- o autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer tout document relatif à l'exécution du marché ainsi que toute modification afférente ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 18 octobre 2023
Le Président
Cédric Van Styvendael

